



PLAN AGRICOLE ET RURAL DÉPARTEMENTAL



Le nouveau plan agricole et rural 2021 - 2028 s'inscrit pleinement dans la politique Green Deal engagée depuis 2017. La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de la production alimentaire locale. Du fait de son échelle, de ses moyens et de son implication sur les enjeux environnementaux et agricoles, le Département, déjà exemplaire sur le soutien à l'agriculture, souhaite porter une politique encore plus ambitieuse. Préserver le foncier agricole, enrichir l'offre en terme de production locale de qualité, travailler sur les vulnérabilités. De la terre à l'assiette, le Département est présent à chaque étape en soutien du monde agricole maralpin. 

Charles Ange Ginésy

Président du Département des Alpes-Maritimes

Bilan de la politique agricole départementale depuis 2015

450

dossiers soutenus

9 M€

d'investissement

Les 3 grandes orientations à l'horizon 2028



**PROTÉGER
ET STRUCTURER**

les surfaces agricole du territoire



PROPOSER

une alimentation durable et locale



ADAPTER

les exploitations agricoles
aux changements climatiques





6 axes pour soutenir la politique agricole

BILAN

LE DÉPARTEMENT PROTÈGE LE FONCIER AGRICOLE



- Créer la Commission départementale d'aménagement foncier pour notamment la remise en culture des friches agricoles.
- Instaurer des Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PPEANP).
- Poursuivre la mise à disposition des terrains départementaux et le soutien financier aux communes afin de faciliter l'accès à la terre pour les exploitants.

→ **9 TERRAINS DÉPARTEMENTAUX** loués à des agriculteurs
200 000€ de subventions allouées aux communes pour 8 projets en 2020.

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS



Pour les jeunes agriculteurs :

- 4 000€ à 10 000€ de bourse à l'installation en complément de l'aide Europe/Etat.
- Poursuivre une bonification pour les demandes d'aides aux investissements (Jeunes agriculteurs Bio, montagne...).

→ **383 500€** de bourses attribuées depuis 2015.

Pour tous les agriculteurs :

- Soutenir l'emploi agricole et le remplacement des exploitants pendant leur absence afin de soulager leur charge de travail.

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS DANS LEUR DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE



- Renforcer l'Aide à l'Investissement et à la Modernisation des Exploitations (AIME) pour des pratiques encore plus durables :

+ 20% d'aide si le projet concerne une exploitation en agriculture biologique.

→ **9 millions d'€** pour 450 projets soutenus depuis 2015.

- Maintenir le financement d'un poste à la chambre d'Agriculture afin de soutenir la labélisation Bio et HVE*.

- Promouvoir la Charte Zéro pesticide auprès de l'ensemble des professionnels.

→ **160 000 €** pour financer le poste HVE depuis 2020

* Haute Valeur Environnementale

4



LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPE LES CIRCUITS COURTS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

- **Projet de création d'une structure autonome pour développer la plateforme d'approvisionnement « 06 à Table ! »**
- **Projet de création de fermes départementales connectées pour augmenter la production locale livrée à la plateforme « 06 à Table ! » et mise à disposition de terrains d'expérimentation et d'espaces tests.**
- **Projet de création d'un outil de transformation végétal (type légumerie) en lien avec la plateforme « 06 à Table ! ».**
- **Création d'une salle de découpe dans l'abattoir du Mercantour.**
- **Soutenir les investissements de transformation et de vente directe.**
- **Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial départemental et coordonner les PAT infra-départementaux.**



**700 TONNES
DE FRUITS ET
LÉGUMES LIVRÉS PAR
LA PLATEFORME
« 06 À TABLE ! »
DEPUIS 2016**



LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LES FILIÈRES AGRICOLES

- **Poursuivre le soutien financier à l'organisation des fêtes rurales et paysannes.**
- **Poursuivre l'organisation des manifestations « Fiers de nos agriculteurs ».**
- **Poursuivre la valorisation des producteurs locaux lors du Salon International de l'Agriculture à Paris.**
- **Poursuivre le soutien financier aux filières locales (châtaigne, truffe, citron, élevage...).**



GESTION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



- **Renforcer la sécurité et la santé des animaux d'élevage :**

Poursuite des activités du Laboratoire Vétérinaire Départemental

Suivi vétérinaire des animaux.

Soutien financier aux vétérinaires pour exercer dans les zones rurales et développement de ce soutien vers les étudiants.

- **Poursuivre le soutien à l'apiculture et la lutte contre les fléaux.**

Protection de la biodiversité.

Développement du plan apicole Départemental.

Poursuite de la lutte contre les frelons asiatiques.

- **Lutter contre le réchauffement climatique et protéger les ressources en eau.**

Récupération des données agrométéorologiques et expérimentation de sondes connectées.

→ **110 000€/an** de subvention pour les soins aux animaux de montagne.
5 vétérinaires conventionnés avec le Département.

→ Depuis 2015, le Département a pris en charge la destruction de **3 300 NIDS** de frelons asiatiques.



Le Saviez-Vous ?

Qu'est ce que le Projet Alimentaire Territorial ?

Introduit par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt d'octobre 2014, un Projet Alimentaire Territorial est un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations. Le Département des Alpes-Maritimes à l'échelle départemental afin de favoriser une alimentation de qualité pour tous les maralpins. Le Département facilite la coordination de tous les PAT élaborés par les autres collectivités territoriales afin de permettre une augmentation et une meilleure organisation de la production locale, de la terre à l'assiette.

La plateforme « 06 à Table ! »

En 2016, le Département a souhaité offrir aux collégiens une alimentation de qualité dans laquelle les produits locaux et de saisons auraient toute leur place. Il a ainsi accompagné la création d'une plateforme d'approvisionnement locale en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette plateforme est le lien direct entre les producteurs et les collèges et autres partenaires de la restauration collective.

En chiffres



Près de **40 collèges**
Plus de **30 écoles primaires**,
16 lycées



10 restaurants
5 Ehpad



50 producteurs
et **250 tonnes** de fruits et légumes livrés chaque année

L'Agriculture dans les Alpes-Maritimes

1824 exploitations
162 000 ha de terres agricoles utilisées
110 M€ de CA annuel



Agrumiculture : Citron, clémentine, mandarine, figue...
(IGP Citron de Menton)



Oléiculture : Olivier
(3 AOP olive de Nice)



Horticulture : Fleurs



Élevage : Mouton, vache, chèvre, poule...



Plantes à parfum : Lavande, rose, jasmin...



Viticulture : Raisin
(2 AOC Bellet et Villars-sur-Var)



Marachage : Courgette, fraise, aubergine, tomate...

